



Question écrite no 3082

Vers une incitation du relevé fiscal pour les détenteurs de dépôt-titres ?

Une partie de la population jurassienne possède des actions, obligations, fonds de placement, produits structurés et autres titres. Ces valeurs sont regroupées dans un dépôt-titres. Les fluctuations en cours d'années (achats, ventes) de même que les opérations intervenant à l'intérieur du dépôt (dividendes, intérêts, événements d'entreprises (ou corporate action)) font que certains détenteurs sont démunis lorsqu'il s'agit de remplir sa déclaration d'impôts.

Bien souvent, les collaborateurs du service des contributions doivent demander des compléments d'informations et des justificatifs supplémentaires car le contribuable n'a pas mentionné la totalité des transactions effectuées durant la période fiscale. Cela induit un va-et-vient entre l'administré et le service concerné. Dès lors, on pourrait imaginer améliorer le système actuel et rendre les choses plus simples pour le contribuable et pour le service des contributions, d'où les questions suivantes :

- 1) Est-ce que l'on peut chiffrer le coût de ces demandes complémentaires d'informations pour remplir correctement l'état des titres et avoirs ?
- 2) Est-ce qu'un relevé fiscal peut réduire tout ou partie de ce coût et ainsi augmenter l'efficacité des collaborateurs du service des contributions ?
 - a. Si oui, est-ce qu'il pourrait être envisageable de proposer une réduction d'impôts ou un abattement fiscal pour les personnes produisant un relevé fiscal ?

Le 24 octobre 2018

Au nom du groupe PLR

Yann Rufer

